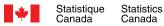
Glossaire illustré

Date de diffusion : le 15 novembre 2017





Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

•	Service de renseignements statistiques	1-800-263-1136
•	Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	1-800-363-7629
•	Télécopieur	1-514-283-9350

Programme des services de dépôt

•	Service de renseignements	1-800-635-7943
•	Télécopieur	1-800-565-7757

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « Normes de service à la clientèle ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2017

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'entente de licence ouverte de Statistique Canada.

Une version HTML est aussi disponible.

This publication is also available in English.

Table des matières

Aggiomeration de recensement (AR) et region metropolitaine de recensement (RMR)	5
Aire de diffusion (AD)	6
Aire de diffusion agrégée (ADA)	7
Centre de population (CTRPOP)	8
Circonscription électorale fédérale (CEF)	9
Division de recensement (DR)	10
Îlot de diffusion (ID)	13
Localité désignée (LD)	14
Nom de localité (NL)	15
Noyau, banlieue et région rurale	16
Province ou territoire	17
Région agricole de recensement (RAR)	18
Région économique (RE)	19
Région géographique du Canada	20
Région métropolitaine de recensement (RMR) et agglomération de recensement (AR)	21
Région rurale (RR)	29
Secteur de recensement (SR)	30
Subdivision de recensement (SDR)	34
Subdivision de recensement – recensement précédent	35
Subdivision de recensement unifiée (SRU)	36
Abréviations	37
Base nationale de données géographiques (BNDG)	38
Carte de référence	39
Carte thématique	46
Chiffres ajustés	47
Classification des secteurs statistiques (CSS)	48
Classification géographique type (CGT)	49
Code géographique	50
Code postal ^{MO}	52
Côté d'îlot	53

Date de référence géographique	54
Densité de la population	55
Écoumène	56
Énoncés sur la qualité des données spatiales	57
Fichier du réseau routier (FRR)	58
Fichiers des limites cartographiques (FLC)	59
Fichiers numériques des limites (FNL)	60
Géocodage	61
Infrastructure des données spatiales (IDS)	62
Point représentatif	63
Projection cartographique	64
Régions administratives	65
Régions statistiques	66
Superficie des terres	67
Système de coordonnées	68
Système de référence géodésique	69
Zone d'influence métropolitaine de recensement (ZIM)	70
Annexe	75

Agglomération de recensement (AR) et région métropolitaine de recensement (RMR)

Définition

Se reporter à la définition de région métropolitaine de recensement (RMR) et agglomération de recensement (AR).

Aire de diffusion (AD)

Définition

Une aire de diffusion (AD) est une petite unité géographique relativement stable formée d'un ou de plusieurs îlots de diffusion avoisinants dont la population moyenne est de 400 et 700 habitants d'après les données du Programme du recensement précédent sur la population. Il s'agit de la plus petite région géographique normalisée pour laquelle toutes les données du recensement sont diffusées. Les aires de diffusion couvrent tout le territoire du Canada.



Pour obtenir plus de renseignements concernant l'aire de diffusion (http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/dict/geo021-fra.cfm), veuillez consulter le *Dictionnaire, Recensement de la population, 2016*.

Aire de diffusion agrégée (ADA)

Définition

L'aire de diffusion agrégée (ADA) est une nouvelle région géographique de diffusion créée pour le Recensement de 2016. Les ADA couvrent l'ensemble du pays et, dans la mesure du possible, ont une population de 5 000 à 15 000 habitants selon les chiffres de population du recensement précédent. Les ADA sont créées à partir de régions géographiques de diffusion existantes et sont constituées à partir de secteurs de recensement (SR), de subdivisions de recensement (SDR) ou d'aires de diffusion (AD). Les ADA respectent les limites provinciales et territoriales ainsi que les limites des divisions de recensement (DR), des régions métropolitaines de recensement (RMR) et des agglomérations de recensement (AR) avec secteurs de recensement (SR).

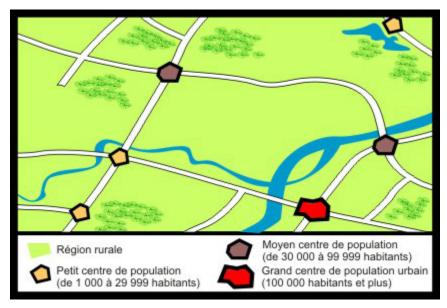
Pour obtenir plus de renseignements concernant l'aire de diffusion agrégée (http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/dict/geo053-fra.cfm), veuillez consulter le *Dictionnaire, Recensement de la population,* 2016.

Centre de population (CTRPOP)

Définition

Un centre de population (CTRPOP) contient une concentration démographique d'au moins 1 000 habitants et une densité de population de 400 habitants ou plus au kilomètre carré selon les chiffres de population du recensement actuel. Toutes les régions situées à l'extérieur des centres de population sont classées dans la catégorie des régions rurales. Ensemble, les centres de population et les régions rurales couvrent l'ensemble du Canada. Les centres de population sont classés en trois groupes selon la taille de leur population :

- les petits centres de population, comptent une population de 1 000 à 29 999 habitants
- les moyens centres de population, comptent une population de 30 000 à 99 999 habitants
- les grands centres de population urbains, comptent une population de 100 000 habitants et plus.



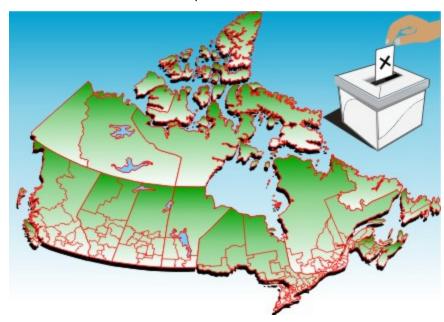
Les limites des centres de population (CTRPOP) ont été rectifiées en fonction d'un ensemble révisé de critères dans le cadre du Recensement de 2016. Ce remaniement de la délimitation a permis l'ajout de nouveaux seuils de délimitation, l'inclusion de nouveaux ensembles de données et le retrait de certaines contraintes limitant les chevauchements géographiques avec d'autres régions géographiques administratives.

Pour obtenir plus de renseignements concernant le centre de population (http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/dict/geo049a-fra.cfm), veuillez consulter le *Dictionnaire, Recensement de la population, 2016.*

Circonscription électorale fédérale (CEF)

Définition

Une circonscription électorale fédérale (CEF) est une région représentée par un député à la Chambre des communes. Les limites des circonscriptions électorales fédérales utilisées lors du Recensement de 2016 sont fondées sur l'Ordonnance de représentation de 2013.

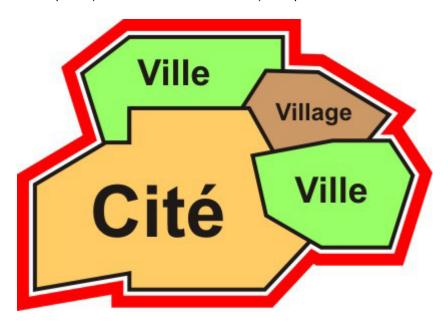


Pour obtenir plus de renseignements concernant la circonscription électorale fédérale (http://www12.statcan. gc.ca/census-recensement/2016/ref/dict/geo025-fra.cfm), veuillez consulter le *Dictionnaire, Recensement de la population, 2016*.

Division de recensement (DR)

Définition

Groupe de municipalités voisines les unes des autres qui sont réunies pour des besoins de planification régionale et de gestion de services communs (comme les services de police et d'ambulance). Ces groupes sont créés selon les lois en vigueur dans certaines provinces du Canada. Division de recensement (DR) est le terme général de régions créées en vertu des lois provinciales (comme comté, municipalité régionale de comté et regional district) ou des régions équivalentes. Dans d'autres provinces et dans les territoires, où les lois ne prévoient pas de telles régions, Statistique Canada définit des régions équivalentes à des fins statistiques en collaboration avec ces provinces et territoires. Les divisions de recensement sont des régions géographiques intermédiaires entre la municipalité (subdivision de recensement) et la province/territoire.



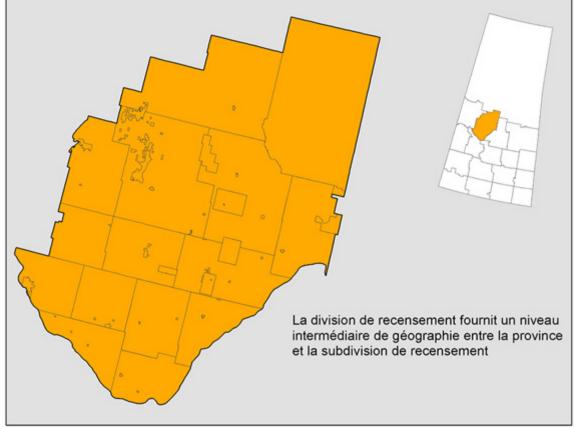
Pour obtenir plus de renseignements concernant la division de recensement (http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/dict/geo008-fra.cfm), veuillez consulter le *Dictionnaire, Recensement de la population, 2016.*

Didacticiel de division de recensement

Les divisions de recensement ont été établies en vertu de lois provinciales dans 6 des 10 provinces, afin de faciliter la planification régionale et la prestation de services qui peuvent être fournis avec plus d'efficacité à une plus grande échelle que la municipalité.

Les lois provinciales ou territoriales de Terre-Neuve-et-Labrador, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta, du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut ne prévoient pas la création de ces régions géographiques administratives. C'est pourquoi les divisions de recensement ont été établies par Statistique Canada, en collaboration avec ces provinces et territoires, pour la diffusion des données statistiques.





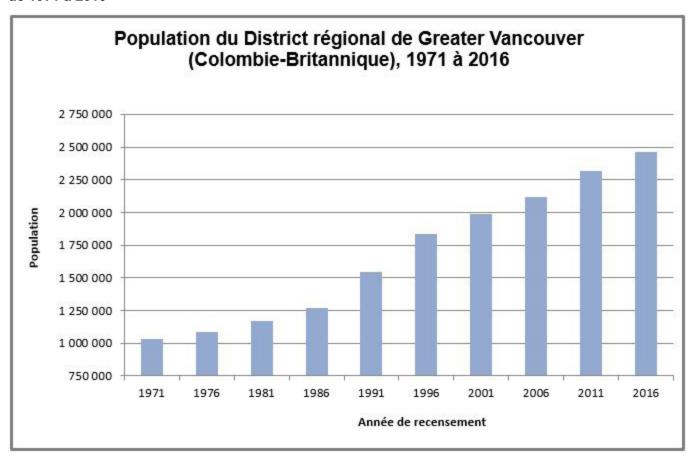
Cette carte représente une division de recensement de la Saskatchewan (Division No. 16) et ses subdivisions de recensement composantes, pour illustrer que la division de recensement fournit un niveau intermédiaire de géographie entre la province et la subdivision de recensement.

Source: Statistique Canada, Division de la géographie, Recensement de la population de 2016.

Après les provinces et territoires, les divisions de recensement constituent les régions géographiques administratives les plus stables; elles sont donc souvent utilisées pour effectuer des analyses longitudinales. En utilisant le code de division de recensement, qui est basé sur la Classification géographique type (CGT), les utilisateurs peuvent suivre l'évolution d'une division de recensement donnée au fil du temps.

En Colombie-Britannique, par exemple, le code de division de recensement « 59 15 » représente la division de recensement du Greater Vancouver. Le graphique ci-dessous révèle les tendances démographiques dans cette division de recensement au cours des 40 dernières années.

Graphique Population de la division de recensement du Greater Vancouver (Colombie-Britannique), de 1971 à 2016



Ce graphique montre la variation de la population dans la division de recensement du Greater Vancouver, district régional (Colombie-Britannique), au cours des 45 dernières années, de 1971 à 2016. Les chiffres de la population sont les suivants : 1 028 334 en 1971, 1 085 242 en 1976, 1 169 831 en 1981, 1 266 152 en 1986, 1 542 744 en 1991, 1 831 665 en 1996, 1 986 965 en 2001, 2 116 581 en 2006, 2 313 328 en 2011 et 2 463 431 en 2016.

Source: Statistique Canada, Division de la géographie, Recensement de la population, 1971 à 2016.

Îlot de diffusion (ID)

Définition

Un îlot de diffusion (ID) est un territoire dont tous les côtés sont délimités par des rues et/ou des limites de régions géographiques normalisées. L'îlot de diffusion est la plus petite région géographique pour laquelle les chiffres de population et de logements sont diffusés. Les îlots de diffusion couvrent tout le territoire du Canada.



Pour obtenir plus de renseignements concernant l'îlot de diffusion (http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/dict/geo014-fra.cfm), veuillez consulter le *Dictionnaire*, *Recensement de la population*, 2016.

Localité désignée (LD)

Définition

Correspond habituellement à une petite collectivité qui ne satisfait pas aux critères utilisés pour définir les municipalités ou les centres de population (régions d'au moins 1 000 habitants et une densité de 400 habitants au kilomètre carré). Les localités désignées sont créées par les provinces et les territoires, en collaboration avec Statistique Canada, afin de fournir des données pour les régions inframunicipales.

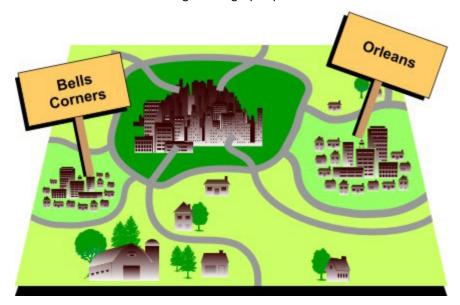


Pour obtenir plus de renseignements concernant le Localité désignée (LD) (http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/dict/geo018-fra.cfm), veuillez consulter le *Dictionnaire*, *Recensement de la population*, 2016.

Nom de localité (NL)

Définition

« Nom de localité » renvoie à certains noms de régions géographiques actives ou retirées de même qu'à des noms provenant de la Base de données toponymiques du Canada. Les noms de localités comprennent également les noms de subdivisions de recensement (municipalités), de divisions de recensement, de localités désignées, de centres de population, de provinces, de circonscriptions électorales fédérales, de régions économiques et de régions métropolitaines de recensement, ainsi que les noms de certains endroits connus localement. Il peut y avoir un dédoublement des noms de localités, cependant, les coordonnées des noms de localités ont été décalées à des fins d'affichage cartographique.



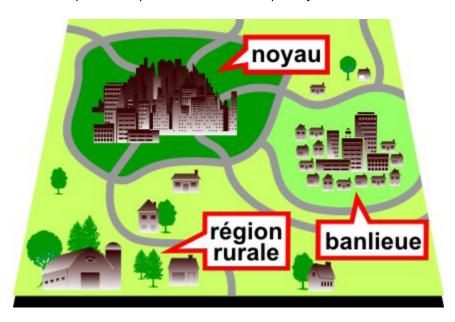
Pour obtenir plus de renseignements concernant le nom de localité (http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/dict/geo033-fra.cfm), veuillez consulter le *Dictionnaire, Recensement de la population, 2016.*

Noyau, banlieue et région rurale

Définition

Les termes « noyau », « banlieue » et « région rurale » font une distinction entre les centres de population (CTRPOP) et régions rurales (RR) à l'intérieur d'une région métropolitaine de recensement (RMR) ou d'une agglomération de recensement (AR).

Le **noyau** est le centre de population dont la population est la plus élevée et autour duquel une RMR ou une AR est délimitée. Le terme « **banlieue** » applique aux CTRPOP, qui se trouvent à l'intérieur d'une RMR ou une AR mais qui ne sont pas adjacents au noyau ou au noyau secondaire. Tous les territoires à l'intérieur d'une RMR ou d'une AR qui ne sont pas classifiés en tant que noyau ou banlieue sont classifiés **région rurale**.



Pour obtenir plus de renseignements concernant le noyau, banlieue et région rurale (http://www12.statcan. gc.ca/census-recensement/2016/ref/dict/geo052-fra.cfm), veuillez consulter le *Dictionnaire, Recensement de la population, 2016*.

Province ou territoire

Définition

Les termes « province » et « territoire » désignent les principales unités politiques du Canada. Du point de vue statistique, les provinces et les territoires sont des régions de base selon lesquelles les données du recensement sont totalisées. Le Canada est divisé en 10 provinces et 3 territoires.

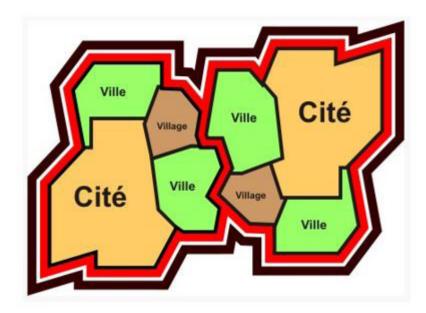


Pour obtenir plus de renseignements concernant la définition de province ou territoire (http://www12.statcan. gc.ca/census-recensement/2016/ref/dict/geo038-fra.cfm), veuillez consulter le *Dictionnaire, Recensement de la population, 2016*.

Région agricole de recensement (RAR)

Définition

Les régions agricoles de recensement (RAR) sont composées d'un groupe de divisions de recensement adjacentes.



Pour obtenir plus de renseignements concernant la région agricole de recensement (http://www12.statcan. gc.ca/census-recensement/2016/ref/dict/geo006-fra.cfm), veuillez consulter le *Dictionnaire, Recensement de la population, 2016*.

Région économique (RE)

Définition

Une région économique (RE) est constituée d'un groupe de divisions de recensement (DR) entières (sauf pour un cas en Ontario). Ces régions sont créées comme une unité géographique normalisée et servent à l'analyse de l'activité économique régionale.



Pour obtenir plus de renseignements concernant la région économique (http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/dict/geo022-fra.cfm), veuillez consulter le Dictionnaire, Recensement de la population, 2016.

Région géographique du Canada

Définition

Les régions géographiques du Canada sont des regroupements de provinces et territoires établis pour les besoins de présentation des statistiques. Les six régions géographiques du Canada sont :

- Atlantique
- Québec
- Ontario
- Prairies
- Colombie-Britannique
- Territoires

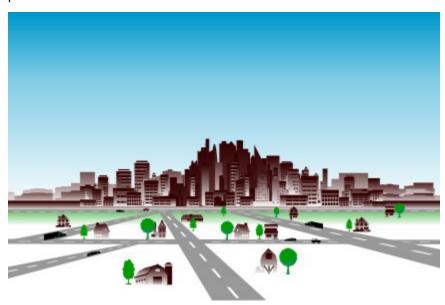


Pour obtenir plus de renseignements concernant la région géographique du Canada (http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/dict/geo027a-fra.cfm), veuillez consulter le *Dictionnaire, Recensement de la population, 2016*.

Région métropolitaine de recensement (RMR) et agglomération de recensement (AR)

Définition

Une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR) est formée d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un centre de population (aussi appelé le noyau). Une RMR doit avoir une population totale d'au moins 100 000 habitants et son noyau doit compter au moins 50 000 habitants d'après les données ajustées du Programme du Recensement de la population précédent. Quant à l'AR, son noyau doit compter au moins 10 000 habitants toujours selon les données du Programme du Recensement de la population précédent. Pour être incluses dans une RMR ou une AR, les autres municipalités adjacentes doivent avoir un degré d'intégration élevé avec le noyau, lequel est déterminé par le pourcentage de navetteurs (déplacement domicile-lieu de travail) établi d'après les données du Programme du recensement précédent sur le lieu de travail.



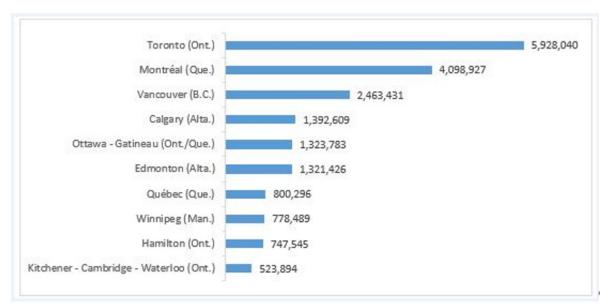
Pour obtenir plus de renseignements concernant la région métropolitaine de recensement et agglomération de recensement (http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/dict/geo009-fra.cfm), veuillez consulter le Dictionnaire, Recensement de la population, 2016.

Didacticiel de RMR et AR

Les régions métropolitaines de recensement (RMR) et les agglomérations de recensement (AR) sont considérées comme des centres importants et densément peuplés constitués de municipalités adjacentes qui sont intégrées sur le plan socioéconomique.

Selon le Recensement de 2016, 83 % de la population du Canada vit dans une RMR ou une AR. Cela représente plus de 29 millions de personnes. Plus de la moitié de la population, soit un peu plus de 19 millions de personnes, vit dans les dix plus grandes RMR.





Ce graphique montre la population des dix plus grandes régions métropolitaines de recensement, selon le Recensement de 2016, en ordre décroissant (en commençant par la plus populeuse). Les chiffres de population sont les suivants : 5 928 040 à Toronto (Ont.); 4 098 927 à Montréal (Qc); 2 463 431 à Vancouver (C.-B.); 1 392 609 à Calgary (Alb.); 1 323 783 à Ottawa - Gatineau (Ont./Qc); 1 321 426 à Edmonton (Alb.); 800 296 à Québec (Qc); 778 489 à Winnipeg (Man.); 747 545 à Hamilton (Ont.); et 523 894 à Kitchener - Cambridge - Waterloo (Ont.).

Source: Statistique Canada, Recensement de population de 2016.

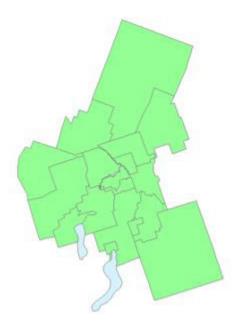
Les régions métropolitaines de recensement (RMR) et les agglomérations de recensement (AR) sont formées d'une ou de plusieurs municipalités adjacentes situées autour d'un grand centre de population (aussi appelé noyau) avec laquelle elles ont un degré d'intégration élevé.

Pour délimiter les RMR ou les AR, on se sert des subdivisions de recensement (SDR) adjacentes comme unités de base. Ces SDR, communément appelées municipalités, sont incluses dans les RMR ou les AR si elles respectent au moins une des règles décrites ci-dessous, qui sont classées en ordre de priorité :

- 1. Règle du noyau de délimitation
- 2. Règle du navettage dans le sens normal
- 3. Règle du navettage à contresens
- 4. Règle de la contiguïté spatiale
- 5. Règle de la comparabilité historique
- 6. Ajustements manuels
- 7. Fusion de RMR et d'AR adjacentes et règle du noyau secondaire

Le reste du présent didacticiel montre comment chacune de ces règles est appliquée et comment les SDR sont ajoutées à une RMR ou à une AR.

Exemple de subdivisions de recensement devant être évaluées au moment de la délimitation des régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement



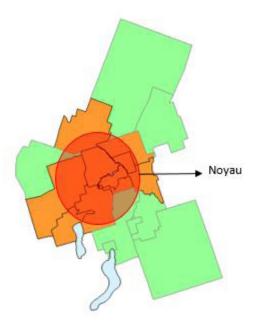
Cette carte montre un exemple de subdivisions de recensement devant être évaluées au moment de la délimitation des régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement.

Règle du noyau de délimitation

Une fois qu'un centre de population atteint une population totale de 10 000 personnes, il est éligible de devenir le noyau d'une agglomération de recensement (AR). Une fois qu'un centre de population atteint une population totale de 50 000 personnes, alors il est éligible à devenir un noyau d'une région métropolitaine de recensement (RMR). Les limites ainsi que les données sur la population des noyaux utilisés pour délimiter les RMR ou les AR proviennent du recensement précédent.

Étant donné que les RMR et AR sont fondées sur les subdivisions de recensement (SDR), un « noyau de délimitation » est créé à partir des SDR dont au moins 50 % de la population vit dans le noyau. Ces SDR sont utilisées pour déterminer si d'autres SDR seront incluses ou non dans la RMR ou d'AR, selon les trois règles suivantes.

Exemple de subdivisions de recensement ajoutées à une région métropolitaine de recensement ou une agglomération de recensement selon la règle du noyau de délimitation

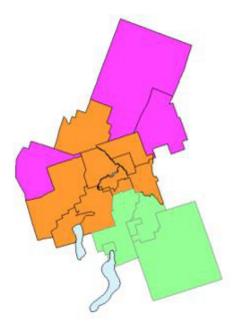


Cette carte montre un exemple d'un noyau et des subdivisions de recensement ajoutées à une région métropolitaine de recensement ou une agglomération de recensement selon la règle du noyau de délimitation.

Règle du navettage dans le sens normal

À partir des données sur le navettage (déplacement domicile-lieu de travail) fondées sur la question sur le lieu de travail du Programme du recensement précédent, les flux de navettage sont calculés pour les travailleurs qui se déplacent au noyau de délimitation. Si une subdivision de recensement (SDR) en bordure compte au moins 100 navetteurs qui se déplacent vers le noyau de délimitation et dont au moins 50 % de la population active travaille à une adresse de travail fixe dans le noyau de délimitation, alors la SDR est incluse dans la région métropolitaine de recensement (RMR) ou l'agglomération de recensement (AR).

Exemple de subdivisions de recensement ajoutées à une région métropolitaine de recensement ou une agglomération de recensement selon la règle du navettage dans le sens normal

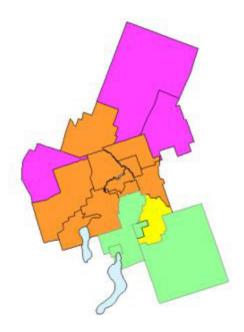


Cette carte montre un exemple de subdivisions de recensement ajoutées à une région métropolitaine de recensement ou une agglomération de recensement selon la règle du noyau de délimitation et la règle du navettage dans le sens normal.

Règle du navettage à contresens

Les flux de navettage (déplacement domicile-lieu de travail) sont aussi calculés pour les travailleurs qui quittent le noyau de délimitation. Si le noyau de délimitation compte au minimum 100 navetteurs qui se déplacent vers une subdivision de recensement (SDR) avoisinante et qu'au moins 50 % de la population active occupée vivant dans le noyau de délimitation travaille à une adresse de travail fixe dans une SDR environnante, alors cette SDR est incluse dans la région métropolitaine de recensement (RMR) ou dans l'agglomération de recensement (AR).

Exemple de subdivisions de recensement ajoutées à une région métropolitaine de recensement ou une agglomération de recensement selon la règle du navettage à contresens



Cette carte montre un exemple de subdivisions de recensement ajoutées à une région métropolitaine de recensement ou une agglomération de recensement selon la règle du noyau de délimitation, la règle du navettage dans le sens normal et la règle du navettage à contresens.

Règle de la contiguïté spatiale

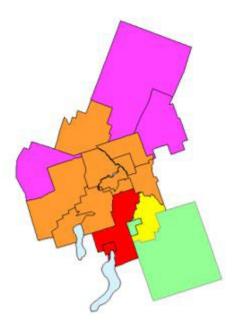
Voici les deux situations pouvant mener à l'inclusion ou à l'exclusion d'une subdivision de recensement (SDR) dans une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR) afin de maintenir la contiguïté spatiale :

SDR détachée – Une SDR est adjacente à une RMR ou une AR, mais n'a pas de flux de navettage (déplacement domicile-lieu de travail) suffisants (dans le sens normal ou à contresens) pour faire partie de la RMR ou de l'AR. Toutefois, cette SDR comprend une autre, petite, SDR qui comporte des flux de navettage suffisamment importants avec le noyau de délimitation afin d'être incluse dans la RMR ou l'AR.

SDR enclavée – Une SDR est adjacente à une RMR ou une AR et a des flux de navettage suffisants (dans le sens normal ou à contresens) pour faire partie de la RMR ou de l'AR. Toutefois, cette SDR comprend une autre, petite, SDR qui ne comporte pas de flux de navettage suffisamment importants avec le noyau de délimitation afin d'être incluse dans la RMR ou l'AR.

Lorsque l'une ou l'autre de ces situations se produit, la SDR qui est adjacente à la RMR ou à l'AR est regroupée avec ses SDR détachées ou ses SDR enclavées, afin de créer un « ensemble minimal de SDR ». On calcule globalement les flux de navettage pour l'ensemble minimal de SDR. Si les flux de navettage de l'ensemble minimal de SDR répondent à l'une ou l'autre des règles de flux de navettage, alors toutes les SDR qui le composent sont incluses dans la RMR ou l'AR.

Exemple de subdivisions de recensement ajoutées à une région métropolitaine de recensement ou une agglomération de recensement selon la règle de la contiguïté spatiale

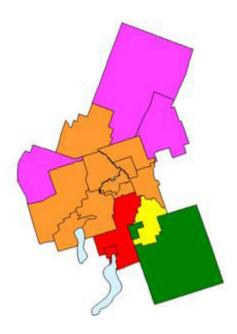


Cette carte montre un exemple de subdivisions de recensement ajoutées à une région métropolitaine de recensement ou une agglomération de recensement selon la règle du noyau de délimitation, la règle du navettage dans le sens normal, la règle du navettage à contresens et la règle de la contiguïté spatiale.

Règle de la comparabilité historique

Afin de maintenir la comparabilité historique des régions métropolitaines de recensement (RMR) et des plus grandes agglomérations de recensement (AR) (qui sont divisées en secteurs de recensement d'après le recensement précédent), on conserve généralement les subdivisions de recensement (SDR) dans les RMR ou les plus grandes AR, même si leurs pourcentages de navetteurs sont inférieurs aux seuils requis. Si les limites d'une SDR ont été modifiées depuis le recensement précédent, les données sur les flux de navettage pour cette SDR sont calculées à nouveau, et une décision d'inclure ou d'exclure la SDR est prise, selon les règles précédentes.

Exemple de subdivisions de recensement ajoutées à une région métropolitaine de recensement ou une agglomération de recensement selon la règle de la comparabilité historique



Cette carte montre un exemple de subdivisions de recensement ajoutées à une région métropolitaine de recensement ou une agglomération de recensement selon la règle du noyau de délimitation, la règle du navettage dans le sens normal, de la règle du navettage à contresens, la règle de la contiguïté spatiale et la règle de la comparabilité historique.

Ajustements manuels

Une région métropolitaine de recensement (RMR) ou une agglomération de recensement (AR) représente une région intégrée sur le plan socioéconomique. Cependant, il existe certaines limites quant au degré d'intégration idéal. Comme les subdivisions de recensement (SDR) utilisées comme unités de base pour délimiter les RMR et les AR sont des unités administratives, leurs limites ne correspondent pas toujours à d'autres unités statistiques (par exemple les noyaux des centres de population). Il peut y avoir des cas où l'application des règles énoncées précédemment donne des résultats non souhaités ainsi que des cas où ces règles sont difficilement applicables. Dans de tels cas, des ajustements manuels sont parfois apportés aux limites pour assurer l'intégrité du programme.

Fusion de RMR et d'AR adjacentes et règle du noyau secondaire

Utilisant les données sur le lieu de travail du Programme du recensement précédent, les flux de navettage (déplacement domicile-lieu de travail) sont calculés pour les agglomérations de recensement (AR) et les régions métropolitaines de recensement (RMR) qui sont adjacentes les unes aux autres. Une AR peut être fusionnée avec une RMR adjacente si le navettage total dans les deux sens entre l'AR et la RMR équivaut à au moins 35 % de la population active occupée qui demeure dans l'AR. Ce pourcentage est la somme des déplacements dans les deux sens entre la RMR et l'AR, exprimé en pourcentage de la population active demeurant dans l'AR et travaillant à une adresse de travail fixe.

Population active occupée totale demeurant dans l'AR et travaillant dans la RMR

Population active occupée totale demeurant dans la RMR et travaillant dans l'AR

x 100

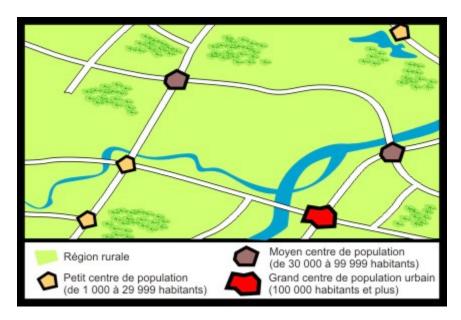
Population active occupée totale demeurant dans l'AR

Région rurale (RR)

Définition

Les régions rurales (RR) comprennent tout le territoire situé à l'extérieur des centres de population (CTRPOP). Ensemble, les centres de population et les régions rurales couvrent tout le territoire canadien.

La population rurale comprend toutes les personnes qui vivent dans les régions rurales des régions métropolitaines de recensement (RMR) et des agglomérations de recensement (AR) ainsi que les personnes qui vivent dans les régions rurales à l'extérieur des RMR et des AR.



Pour obtenir plus de renseignements concernant la région rurale (http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/dict/geo042-fra.cfm), veuillez consulter le *Dictionnaire*, *Recensement de la population*, 2016.

Secteur de recensement (SR)

Définition

Les secteurs de recensement (SR) sont de petites régions géographiques relativement stables qui comptent habituellement une population de moins de 10 000 habitants d'après les données du Programme du recensement précédent sur la population. Ils sont créés au sein de régions métropolitaines de recensement et d'agglomérations de recensement dont le noyau comptait 50 000 habitants ou plus d'après le recensement précédent.



Pour obtenir plus de renseignements concernant le secteur de recensement (http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/dict/geo013-fra.cfm), veuillez consulter le *Dictionnaire*, *Recensement de la population*, 2016.

Didacticiel de SR

Les secteurs de recensement (SR) sont de petites unités géographiques créées au sein des régions métropolitaines de recensement (RMR) et des agglomérations de recensement (AR) dont le noyau compte 50 000 habitants ou plus d'après le recensement précédent. Ils représentent un niveau de géographie entre la RMR ou l'AR et l'aire de diffusion qui permet des analyses économiques et sociales plus détaillées.

Les limites des secteurs de recensement sont créées par un comité de spécialistes locaux (par exemple, des planificateurs, des travailleurs du secteur de la santé, des travailleurs sociaux et des éducateurs) de concert avec Statistique Canada.

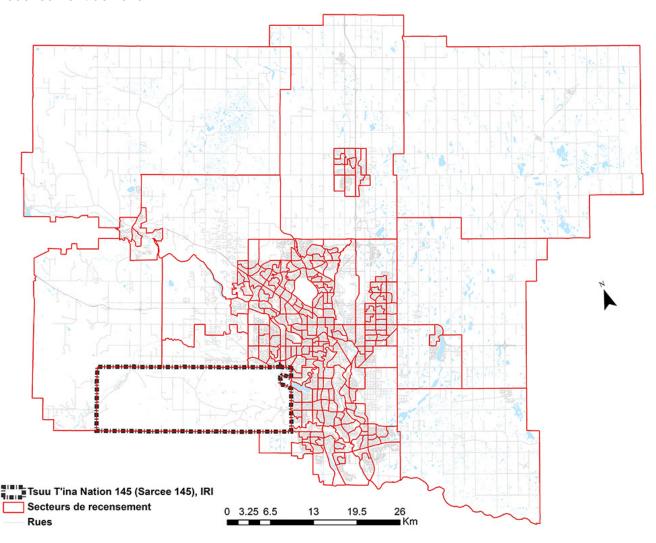
Selon le Recensement de 2016, il y a au total 5 721 secteurs de recensement dans les 35 RMR et 14 dans les 117 AR.

Les secteurs de recensement (SR) sont créés au moyen des îlots de diffusion (ID) adjacentes comme unités élémentaires. Le reste du présent didacticiel illustre les six règles principales à suivre pour établir les limites des SR.

- **Règle 1 :** Les limites des secteurs de recensement (SR) doivent suivre des traits physiques permanents et facilement reconnaissables.
- **Règle 2:** Pour le Recensement de 2016, les limites des SR doivent suivre les genres de subdivisions de recensement associés à la population dans les réserves.
- **Règle 3 :** La population d'un SR se situe habituellement entre 2 500 et 10 000 habitants, la moyenne devant être, de préférence, de 5 000 habitants.

Cette carte de la région métropolitaine de recensement (RMR) de Calgary (Alberta) illustre l'application de ces trois premières règles. Premièrement, les limites des SR suivent les rivières et les rues dans les limites de la RMR. Deuxièmement, la réserve indienne (IRI), Tsuu T'ina Nation 145 (Sarcee 145), respecte les limites du SR. Troisièmement, étant donné que la taille d'un SR est fondée sur sa population plutôt que sur la superficie de ses terres, les SR situés dans les régions plus peuplées sont généralement plus petits que ceux situés dans les régions moins peuplées.

Secteurs de recensement dans la région métropolitaine de recensement de Calgary (Alberta), Recensement de 2016



Cette carte montre les limites des secteurs de recensement dans la région métropolitaine de recensement de Calgary (Alberta).

Premièrement, comme on peut le constater, les limites des secteurs de recensement suivent les traits physiques comme des routes et des rivières. Deuxièmement, la réserve indienne (IRI), Tsuu T'ina Nation 145 (Sarcee 145), respecte les limites du secteur de recensement. Troisièmement, les secteurs de recensement sont plus petits dans les régions plus peuplées, que dans les régions moins peuplées.

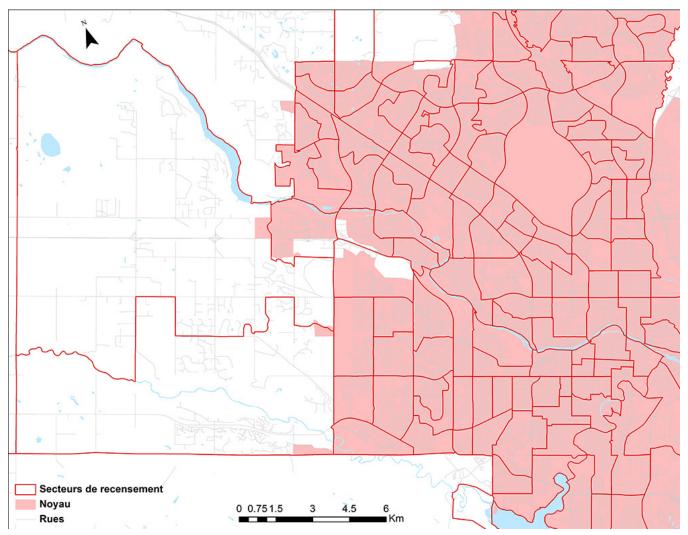
Source: Statistique Canada, Recensement de la population, 2016.

Règle 4 : Les SR doivent être le plus homogènes possible sur le plan des caractéristiques socio-économiques, c'est-à-dire présenter des similitudes en ce qui touche la situation économique et les conditions de vie au moment de leur création.

Règle 5 : Les SR doivent avoir une forme aussi compacte que possible.

Cette carte montre les limites de certains secteurs de recensement dans le noyau de la région métropolitaine de recensement de Calgary (Alberta). Les secteurs de recensement affichés sont situés dans la région plus peuplée du noyau et sont donc plus compacts que ceux situés en périphérie.

Certains secteurs de recensement dans le noyau de la région métropolitaine de recensement de Calgary (Alberta), Recensement de 2016



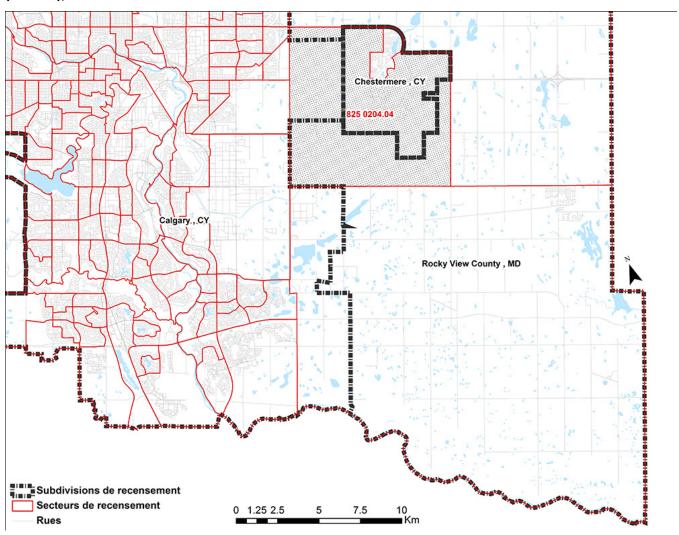
Cette carte montre les limites de certains secteurs de recensement dans le noyau de la région métropolitaine de recensement de Calgary (Alberta). Les secteurs de recensement affichés sont situés dans la région plus peuplée du noyau et sont donc plus compacts que ceux situés en périphérie.

Source: Statistique Canada, Recensement de la population, 2016.

Règle 6 : Les limites des SR respectent les limites des régions métropolitaines de recensement, des agglomérations de recensement, ainsi que les limites provinciales. Cependant, les limites des SR ne respectent pas nécessairement les limites des subdivisions de recensement (municipalités).

Les limites des secteurs de recensement sont relativement stables et peuvent être utilisées aux fins d'analyse des données et d'étude des tendances au fil du temps.

Secteur de recensement 825 0204.04 dans la région métropolitaine de recensement de Calgary (Alberta), Recensement de 2016



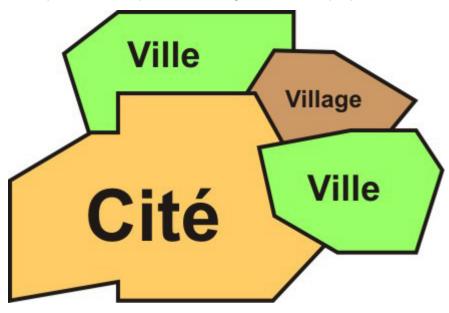
Cette carte montre que le secteur de recensement 825 0204.04, situé dans la région métropolitaine de recensement de Calgary (Alberta), englobe l'ensemble ou une partie des trois subdivisions de recensement, soit Calgary (CY), Rocky View County (MD) et Chestermere (CY).

Source: Statistique Canada, Recensement de la population, 2016.

Subdivision de recensement (SDR)

Définition

Subdivision de recensement (SDR) est un terme générique qui désigne les municipalités (telles que définies par les lois provinciales/territoriales) ou les territoires considérés comme étant des équivalents municipaux à des fins statistiques (p. ex., les réserves indiennes, les établissements indiens et les territoires non organisés). Le statut de municipalité est défini par les lois en vigueur dans chaque province et territoire au Canada.

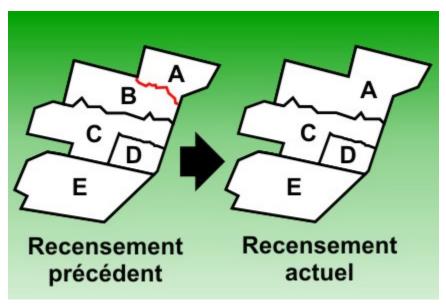


Pour obtenir plus de renseignements concernant la subdivision de recensement (http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/dict/geo012-fra.cfm), veuillez consulter le *Dictionnaire, Recensement de la population, 2016*.

Subdivision de recensement - recensement précédent

Définition

Le terme « subdivision de recensement – recensement précédent » renvoie aux subdivisions de recensement en vigueur au 1er janvier 2011, date de référence géographique du Recensement de 2011. On procède au couplage des îlots de diffusion du Recensement de 2016 avec les subdivisions de recensement (municipalités) du Recensement de 2011 selon un « ajustement optimal » afin qu'on soit en mesure de totaliser les données du recensement actuel selon les subdivisions de recensement du recensement précédent.



Pour obtenir plus de renseignements concernant la subdivision de recensement – recensement précédent (http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/dict/geo011-fra.cfm), veuillez consulter le *Dictionnaire*, *Recensement de la population*, 2016.

Subdivision de recensement unifiée (SRU)

Définition

Une subdivision de recensement unifiée (SRU) est un groupe de subdivisions de recensement adjacentes situées au sein de la même division de recensement. Il s'agit généralement de petites subdivisions de recensement à forte densité de population (villes, villages, etc.) qui sont groupées avec une plus grande subdivision de recensement plutôt rurale, de façon à créer un niveau géographique entre la subdivision de recensement et la division de recensement.



Pour obtenir plus de renseignements concernant la subdivision de recensement unifiée (http://www12.statcan. gc.ca/census-recensement/2016/ref/dict/geo007-fra.cfm), veuillez consulter le *Dictionnaire, Recensement de la population, 2016*.

Abréviations

Tableau - Liste des abréviations

Abréviation	Terme
ADA	Aires de diffusion agrégées
AD	Aire de diffusion
AR	Agglomération de recensement
BNDG	Base nationale des données géographiques
CEF	Circonscription électorale fédérale
CGT	Classification géographique type
CI	Côté d'îlot
CSS	Classification des secteurs statistiques
CTRPOP	Centre de population
DR	Division de recensement
FLC	Fichiers des limites cartographiques
FNL	Fichiers numériques des limites
FRR	Fichier du réseau routier
ID	Îlot de diffusion
IDS	Infrastructure des données spatiales
LD	Localité désignée
NL	Nom de localité
RAR	Région agricole de recensement
RE	Région économique
RMR	Région métropolitaine de recensement
RR	Région rurale
SDR	Subdivision de recensement
SR	Secteur de recensement
SRU	Subdivision de recensement unifiée
ZIM	Zones d'influence métropolitaine de recensement

Base nationale de données géographiques (BNDG)

Définition

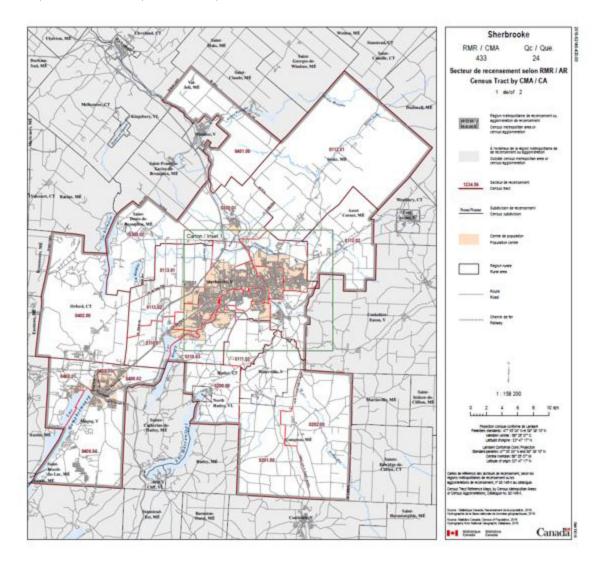
La Base nationale de données géographiques (BNDG) est une base de données spatiales renfermant des routes attribuées (noms et adresses) ainsi que des limites administratives servant à délimiter des entités géographiques comme des provinces, des municipalités ou encore des régions sanitaires. Elle contient également des couches de référence comme le réseau hydrographique (lacs, rivières), les chemins de fer, les lignes de transmission électrique ainsi que les pipelines afin de fournir des références spatiales aux fins de délimitation des limites administratives. La BNDG est une base de données partagée par Statistique Canada et Élections Canada étant donné que les deux organismes partagent des exigences en matière de réseau routier afin de mener leurs activités et que la tenue à jour collective réduit les coûts.

Pour obtenir plus de renseignements concernant la Base nationale de données géographiques (http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/dict/geo015-fra.cfm), veuillez consulter le *Dictionnaire*, *Recensement de la population*, 2016.

Carte de référence

Définition

Une carte de référence indique l'emplacement des régions géographiques pour lesquelles des données du recensement sont totalisées et diffusées. Les cartes donnent les limites, les noms et les codes d'identification uniques des régions géographiques normalisées, ainsi que les traits culturels et physiques choisis comme les routes, les voies ferrées, les littoraux, les rivières et les lacs.



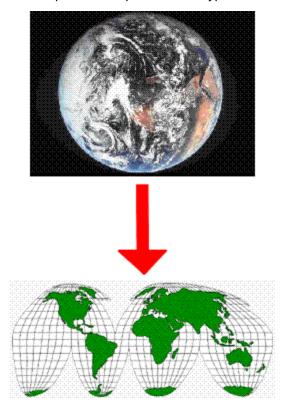
Pour obtenir plus de renseignements concernant la carte de référence (http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/dict/geo039-fra.cfm), veuillez consulter le *Dictionnaire, Recensement de la population, 2016.*

Didacticiel de carte de référence et carte thématique

Un guide sommaire sur la lecture de cartes

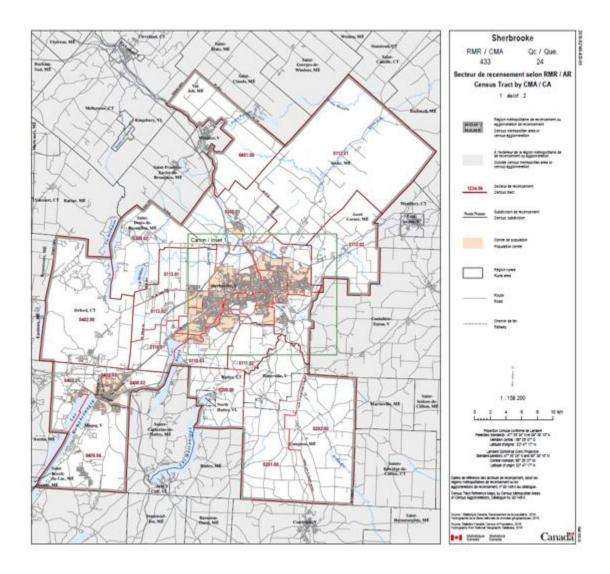
Une carte, comme une image, vaut mille mots. Une carte est une représentation simplifiée de la surface de la terre, qui indique où sont situés les endroits et les traits et qui nous aide à communiquer les données spatiales efficacement. Dans la présente section, vous en apprendrez plus sur les cartes et la façon de les interpréter.

Statistique Canada produit deux types de cartes : des cartes de référence et des cartes thématiques.



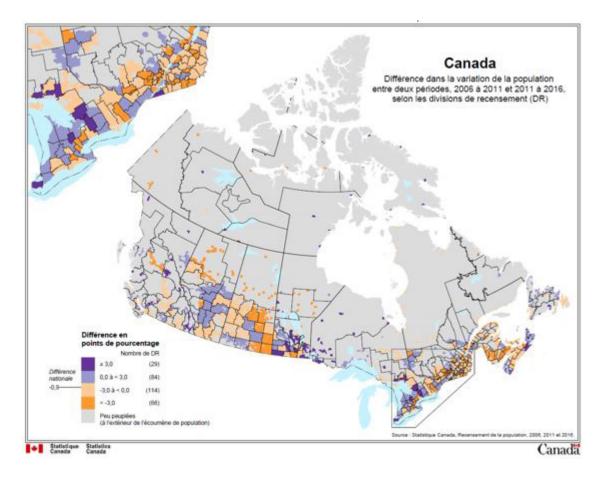
Cartes de référence

Une carte de référence montre l'emplacement des régions géographiques pour lesquelles des données de recensement sont totalisées et diffusées. Elle montre les limites, les noms et les codes d'identification uniques de régions géographiques normalisées, de même que les traits culturels et physiques choisis, comme les routes, les voies ferrées, les littoraux, les rivières et les lacs.



Cartes thématiques

Une carte thématique présente la répartition spatiale des données relatives à un thème ou plus pour des régions géographiques sélectionnées. La carte peut être de nature qualitative (par exemple, les types d'exploitations agricoles prédominants) ou de nature quantitative (par exemple, la variation en pourcentage de la population).



Éléments des cartes

Il y a cinq éléments de base qui sont normalement inclus sur chaque carte.

- Titre
- Légende
- Source
- Échelle
- Flèche du nord

Titres

Sur une carte de référence, le titre indique la région géographique représentée. Le titre est un élément important de la carte.

Sherbrooke RMR / CMA Qc / Que. 433 24 Secteur de recensement selon RMR / AR Census Tract by CMA / CA

Sur la carte thématique, le titre indique la région géographique présentée et fournit des renseignements concernant le thème, y compris la source, la date et le niveau géographique des données.

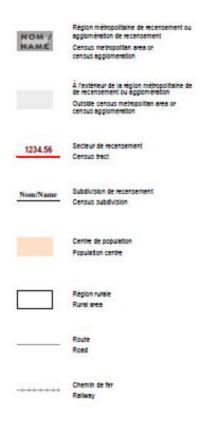
Canada

Différence dans la variation de la population entre deux périodes, 2006 à 2011 et 2011 à 2016, selon les divisions de recensement (DR)

Source: Statistique Canada, Recensement de la population de 2016.

Légende

La légende est essentielle pour comprendre la carte et, avec le titre, constitue un élément important lorsqu'il s'agit d'interpréter la carte. La légende de la carte explique la signification des symboles ainsi que des couleurs, utilisés sur la carte.



Source

La source est une référence claire de l'origine des données présentées sur la carte. Les renseignements concernant la source de données aident à comprendre la carte et rendent plus aisées les recherches futures portant sur le sujet illustré par la carte.

Source : Statistique Canada, Recensement de la population, 2016; Hydrographie de la Base nationale de données géographiques, 2016.

Source: Statistics Canada, Census of Population, 2016; Hydrography from National Geographic Database, 2016.

Échelle

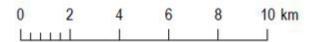
L'échelle montre de quelle façon les distances sur la carte sont reliées aux distances sur le terrain. Il s'agit d'une mesure de l'ampleur de la réduction qui a eu lieu lorsqu'on passe des dimensions du monde réel aux dimensions de la carte affichée sur une page ou sur un écran.

L'échelle est communément représentée de deux façons :

Échelle numérique : 1 : 158 200

La fraction représentative révèle combien d'unités sur le terrain sont représentées par une seule unité sur la carte. Dans ce cas, une unité de distance sur la carte équivaut à 158 200 mêmes unités sur le terrain. Le rapport est universel et l'unité de mesure n'a pas à être précisée.

Échelle graphique linéaire :



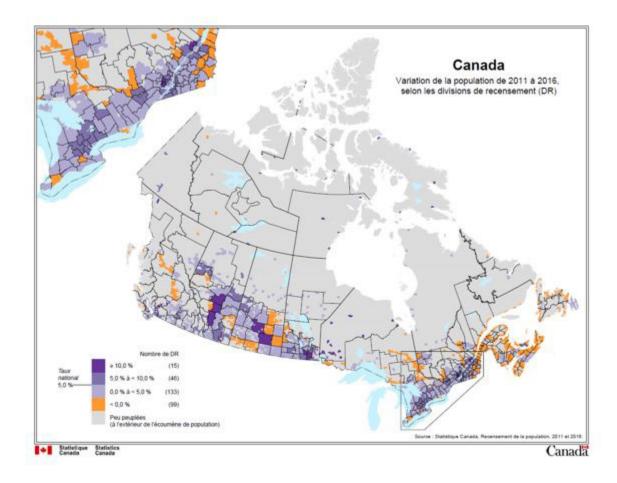
L'échelle graphique montre à quoi équivaut une mesure physique sur la carte, en termes de distances sur le terrain. Elle fournit une indication visuelle des distances entre les traits de la carte. L'échelle graphique linéaire a comme avantage qu'elle demeure valide si la carte est agrandie ou réduite.

Cartes à petite échelle ou cartes à grande échelle

Les cartes à petite échelle couvrent une plus grande superficie avec moins de détails, par exemple, 1:24 200 000.

Les cartes à grande échelle couvrent une moins grande superficie avec plus de détails, par exemple, 1:10 000.

Les cartes à petite échelle comprennent parfois un « carton » à plus grande échelle qui donne des détails d'une zone congestionnée.



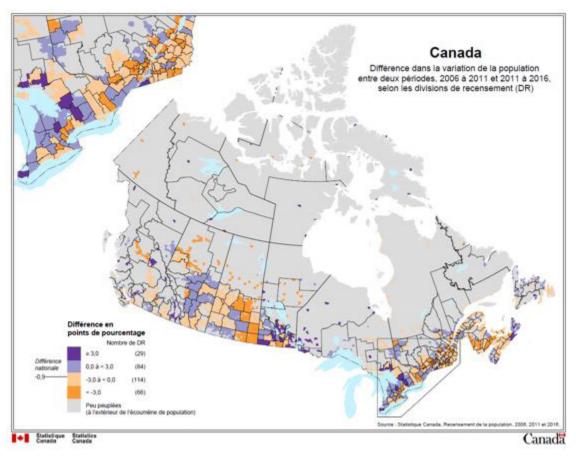
Flèche du nord

La flèche du nord pointe le pôle nord et fournit une indication de l'orientation de la carte. Si la carte ne comprend pas de flèche du nord, on présume que le haut de la carte pointe vers le nord.

Carte thématique

Définition

Une carte thématique illustre la répartition spatiale des données relatives à un ou plusieurs thèmes particuliers des secteurs géographiques choisis. La carte peut être de nature qualitative (p. ex., principaux types de fermes) ou quantitative (p. ex., variation en pourcentage de la population).



Pour obtenir plus de renseignements concernant la carte thématique (http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/dict/geo047-fra.cfm), veuillez consulter le *Dictionnaire*, *Recensement de la population*, 2016.

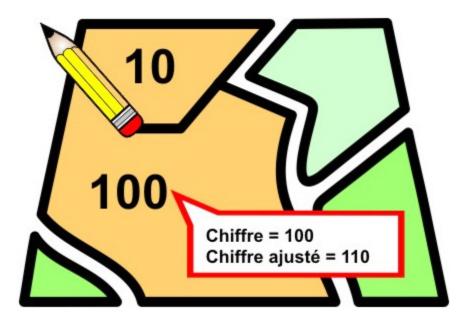
Didacticiel de carte thématique et carte de référence

Veuillez-vous reporter à la définition de Carte de référence

Chiffres ajustés

Définition

Après un recensement, Statistique Canada rend publics le nombre total d'habitants et le nombre total de logements comptés dans une région donnée, par exemple, dans une municipalité. Lors du recensement suivant, les limites géographiques d'une municipalité peuvent avoir changé, notamment si une partie d'une autre municipalité lui a été annexée ou si la municipalité a été fusionnée à une autre municipalité. Lorsqu'un changement de limites survient entre deux recensements, les chiffres de population et des logements des régions géographiques touchées par ce changement de limites sont révisés (ajustés). Les chiffres ajustés montrent quels seraient les chiffres (nombre total de personnes et nombre total de logements) du recensement précédent selon les limites actuelles du recensement.



Pour obtenir plus de renseignements concernant les chiffres ajustés (http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/dict/geo001-fra.cfm), veuillez consulter le Dictionnaire, Recensement de la population, 2016.

Classification des secteurs statistiques (CSS)

Définition

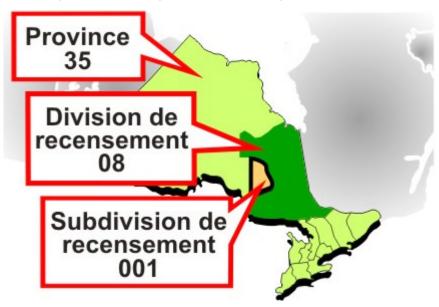
La Classification des secteurs statistiques (CSS) regroupe les subdivisions de recensement (SDR) selon qu'elles font partie d'une région métropolitaine de recensement (RMR), d'une agglomération de recensement (AR) ou d'une zone d'influence métropolitaine de recensement (ZIM). Les ZIM classent par catégories toutes les SDR provinciales et territoriales qui se situent en dehors des RMR et des AR. Les SDR situées à l'extérieur des RMR et des AR à l'intérieur des provinces sont classées dans l'une des quatre catégories établies selon le degré d'influence (forte, modérée, faible ou aucune) que les RMR ou les AR exercent sur elles. Une catégorie distincte est attribuée aux SDR situées dans les territoires, mais à l'extérieur des AR.

Pour obtenir plus de renseignements concernant la Classification des secteurs statistiques (http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/dict/geo045-fra.cfm), veuillez consulter le *Dictionnaire, Recensement de la population, 2016*.

Classification géographique type (CGT)

Définition

La Classification géographique type (CGT) 2016 est la classification officielle utilisée à Statistique Canada pour classer les régions géographiques au Canada. Elle est conçue pour classer les renseignements statistiques par régions géographiques. La classification est constituée de quatre niveaux : les régions géographiques du Canada, les provinces et territoires, les divisions de recensement (tel que les comtés et municipalités régionales) et les subdivisions de recensement (tel que les municipalités). Les quatre niveaux sont organisés de manière hiérarchique, un code à sept chiffres est utilisé pour montrer cette relation.

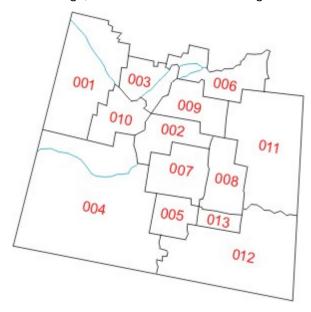


Pour obtenir plus de renseignements concernant la Classification géographique type (http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/dict/geo044-fra.cfm), veuillez consulter le *Dictionnaire, Recensement de la population, 2016*.

Code géographique

Définition

Un code géographique est un identificateur numérique attribué à une région géographique. Chaque type de région géographique au Canada a son propre code géographique. Par exemple, le code géographique d'une ville permet de faire la distinction entre cette ville et n'importe quelle autre ville qui porte le même nom et qui est située dans une province différente. Il permet d'identifier les régions géographiques normalisées et d'y accéder aux fins du stockage, de l'extraction et de l'affichage des données.



Pour obtenir plus de renseignements concernant le code géographique (http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/dict/geo027-fra.cfm), veuillez consulter le *Dictionnaire*, *Recensement de la population*, 2016.

Didacticiel du code géographique

La plupart des régions géographiques normalisées sont habituellement connues par leur nom, mais ces noms ne sont pas toujours uniques. Les codes géographiques sont des chiffres qui représentent un niveau géographique. L'utilisation de codes représentant des niveaux géographiques inférieurs en combinaison avec des codes représentant des niveaux géographiques supérieurs fournit une façon d'identifier de manière précise chaque unité géographique au Canada.

Par exemple, le nom « Windsor » désigne trois différentes subdivisions de recensement (SDR) [municipalités] au Canada. Afin d'identifier de façon unique chacune des SDR connues sous le nom de Windsor au Canada, le code de province ou de territoire (PR) à deux chiffres et le code de division de recensement (DR) à deux chiffres doivent précéder le code de subdivision de recensement (SDR) à trois chiffres :

Exemples de codes géographiques des subdivisions de recensement de Windsor

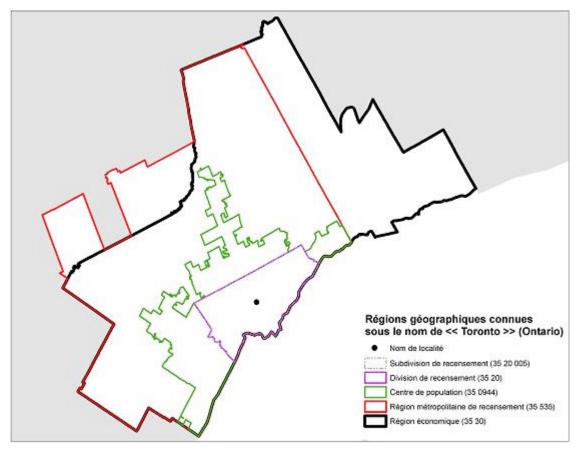
Code de PR-DR-SDR	Nom de la province (PR)	Nom de la division de recensement (DR)	Nom de la subdivision de recensement (SDR)			
12 08 002	Nouvelle-Écosse	Hants	Windsor			
24 42 088	Québec	Le Val-Saint-François	Windsor			
35 37 039	Ontario	Essex	Windsor			

Un autre exemple nous permet de constater qu'il existe quelques différents types d'unités géographiques en Ontario connues sous le nom de « Toronto », et qui se chevauchent dans une même région globale, comme la subdivision de recensement (SDR), la division de recensement (DR), la région métropolitaine de recensement

(RMR), le centre de population (CTRPOP) et la région économique (RE). La structure de codage géographique de chaque région correspondante est ce qui permet de différencier une région d'une autre.

Pour chaque niveau géographique, le code unique est constitué d'une combinaison du code géographique pour ce niveau particulier, ainsi que du code pour les niveaux géographiques supérieurs. Par exemple, au niveau de la DR, le code géographique unique (3520) combine le code de PR (35) et le code de DR (20). De même, le code de SDR unique (3520005) combine le code de PR (35), le code de DR (20) et le code de SDR (005). La région métropolitaine de recensement, par ailleurs, est constituée d'une combinaison du code de PR (35) et du code de RMR (535). Ces codes géographiques deviennent des identificateurs uniques seulement lorsqu'ils sont regroupés de cette façon.

Régions géographiques appelées « Toronto » (Ontario)



Cette carte montre les six régions géographiques de l'Ontario qui sont connues sous le nom de « Toronto » et qui se chevauchent, ainsi que leur code géographique correspondant. Elles incluent la région métropolitaine de recensement, la région économique, le centre de population, la division de recensement, la subdivision de recensement et le nom de localité.

Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2016.

Code postal^{MO}

Définition

Le code postal^{MO} est un code à six caractères établi et utilisé par la Société canadienne des postes pour le tri et la distribution du courrier.

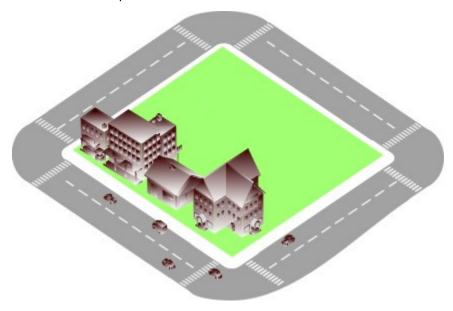


Pour obtenir plus de renseignements concernant le code postal^{MO} (http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/dict/geo035-fra.cfm), veuillez consulter le *Dictionnaire, Recensement de la population, 2016.*

Côté d'îlot

Définition

Le côté d'îlot correspond à un côté de rue situé entre deux traits consécutifs qui coupent cette rue. Ces traits peuvent être d'autres rues ou des limites de régions géographiques normalisées. Les côtés d'îlot servent à produire des points représentatifs de côté d'îlot, qui sont utilisés pour le géocodage et l'extraction de données du recensement lorsque les adresses de voirie sont connues.



Pour obtenir plus de renseignements concernant le côté d'îlot (http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/dict/geo003-fra.cfm), veuillez consulter le *Dictionnaire, Recensement de la population, 2016.*

Date de référence géographique

Définition

La date de référence géographique est la date fixée par Statistique Canada aux fins du parachèvement du cadre géographique dans lequel les données du recensement seront recueillies, totalisées et diffusées. Pour le Recensement de 2016, la date de référence géographique est le 1er janvier 2016.



Pour obtenir plus de renseignements concernant la date de référence géographique (http://www12.statcan. gc.ca/census-recensement/2016/ref/dict/geo028-fra.cfm), veuillez consulter le *Dictionnaire, Recensement de la population, 2016*.

Densité de la population

Définition

La densité de la population est le nombre de personnes au kilomètre carré.



Pour obtenir plus de renseignements concernant la densité de la population (http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/dict/geo034-fra.cfm), veuillez consulter le *Dictionnaire, Recensement de la population,* 2016.

Écoumène

Définition

Le terme « écoumène » est utilisé par les géographes pour désigner la surface habitée. Il s'applique généralement aux régions où des habitants ont établi leur résidence permanente, ainsi qu'à toutes les zones de travail occupées et utilisées à des fins agricoles ou pour d'autres activités économiques. Il peut donc exister différents types d'écoumènes, chacun présentant des caractéristiques qui lui sont propres (écoumène de population, écoumène agricole, écoumène industriel, etc.).



Pour obtenir plus de renseignements concernant l'Écoumène (http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/dict/geo023-fra.cfm), veuillez consulter le Dictionnaire, Recensement de la population, 2016.

Énoncés sur la qualité des données spatiales

Définition

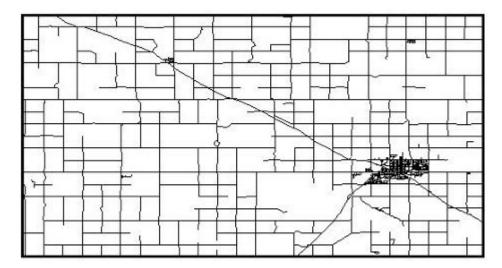
Les énoncés sur la qualité des données spatiales ont pour objet de permettre de déterminer dans quelle mesure les données conviennent à un usage particulier en décrivant pourquoi, quand et comment elles ont été créées et en indiquant leur précision. Ces énoncés comprennent un aperçu portant sur l'objet et l'utilisation, ainsi que des énoncés ayant trait à l'historique, à la précision de localisation, à la précision des attributs, à la cohérence logique et à l'intégralité. Ces renseignements sont fournis aux utilisateurs pour tous les produits de données spatiales diffusés dans le cadre du recensement.

Pour obtenir plus de renseignements concernant les énoncés sur la qualité des données spatiales (http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/dict/geo043-fra.cfm), veuillez consulter le *Dictionnaire*, *Recensement de la population*, 2016.

Fichier du réseau routier (FRR)

Définition

Le fichier du réseau routier (FRR) comporte des rues, des noms de rues, des genres de rues, des directions de rues et des tranches d'adresses. Les tranches d'adresses sont établies en fonction des logements.



Pour obtenir plus de renseignements concernant le fichier du réseau routier (http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/dict/geo041-fra.cfm), veuillez consulter le Dictionnaire, Recensement de la population, 2016.

Fichiers des limites cartographiques (FLC)

Définition

Les fichiers des limites cartographiques (FLC) contiennent les limites des régions géographiques normalisées ainsi que le littoral canadien. Certains lacs intérieurs et cours d'eau sont inclus dans les couches supplémentaires.



Pour obtenir plus de renseignements concernant les fichiers des limites cartographiques (http://www12.statcan. gc.ca/census-recensement/2016/ref/dict/geo004-fra.cfm), veuillez consulter le *Dictionnaire*, *Recensement de la population*, 2016.

Fichiers numériques des limites (FNL)

Définition

Les fichiers numériques des limites (FNL) illustrent les limites utilisées aux fins de la collecte des données du recensement. De ce fait, les limites se prolongent souvent en ligne droite sur les étendues d'eau.

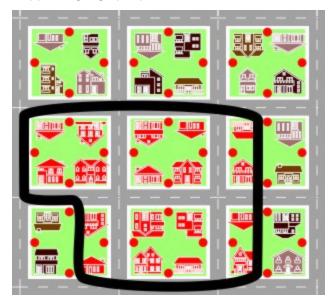


Pour obtenir plus de renseignements concernant le fichier numérique des limites (http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/dict/geo019-fra.cfm), veuillez consulter le *Dictionnaire, Recensement de la population, 2016*.

Géocodage

Définition

Le géocodage est le processus utilisé pour attribuer des identificateurs géographiques (codes ou coordonnées x,y) aux détails cartographiques et aux enregistrements de données. Les géocodes ainsi créés permettent d'apparier géographiquement les données à un endroit sur la terre.



Pour obtenir plus de renseignements concernant le géocodage (http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/dict/geo026-fra.cfm), veuillez consulter le *Dictionnaire, Recensement de la population, 2016.*

Infrastructure des données spatiales (IDS)

Définition

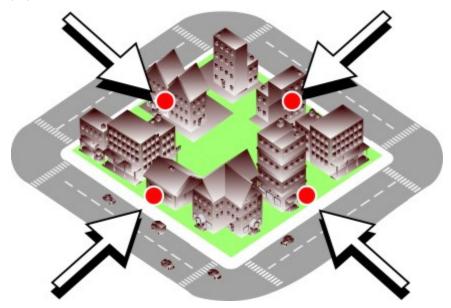
L'Infrastructure des données spatiales (IDS) est une base de données de maintenance interne qui n'est pas diffusée à l'extérieur de Statistique Canada. Elle contient des routes, des noms de routes et des tranches d'adresses tirés de la Base nationale de données géographiques (BNDG) ainsi que des arcs des limites de régions géographiques normalisées ne suivant pas les routes, le tout intégré dans une couche linéaire. La base de données comprend aussi une couche de polygones représentant les îlots de base (IB), des couches de limites de régions géographiques normalisées, des tableaux d'attributs dérivés ainsi que des couches de référence renfermant des traits physiques et culturels (tels l'hydrographie, les chemins de fer et les lignes de transmission électrique) tirés de la BNDG.

Pour obtenir plus de renseignements concernant l'Infrastructure des données spatiales (http://www12.statcan. gc.ca/census-recensement/2016/ref/dict/geo020-fra.cfm), veuillez consulter notre *Dictionnaire*, *Recensement de la population*, 2016.

Point représentatif

Définition

Un point représentatif est un point de coordonnée qui représente une ligne ou un polygone. Dans le premier cas, le point est situé le long de la ligne, au centre. Dans le polygone, il est situé au centre ou pondéré en fonction de la population.



Pour obtenir plus de renseignements concernant le point représentatif (http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/dict/geo040-fra.cfm), veuillez consulter le *Dictionnaire, Recensement de la population, 2016.*

Projection cartographique

Définition

Une projection cartographique est une formule mathématique utilisée pour transformer des positions de la surface sphérique tridimensionnelle de la terre en surface bidimensionnelle plane. Les positions sur terre sont définies au moyen de coordonnées sphériques de latitude et longitude, habituellement données en degrés. Sur une carte, les positions peuvent encore être définies par des coordonnées sphériques, ou par des coordonnées linéaires, habituellement données en mètres.



Pour obtenir plus de renseignements concernant la projection cartographique (http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/dict/geo031-fra.cfm), veuillez consulter le *Dictionnaire, Recensement de la population, 2016*.

Régions administratives

Définition

Les régions administratives sont définies à quelques exceptions près dans les lois fédérales et provinciales et sont adoptées par Statistique Canada pour appuyer la collecte et la diffusion des données. Les régions administratives soutenues par Statistique Canada comprennent les suivantes :

- Province ou territoire
- Circonscription électorale fédérale
- Division de recensement
- Subdivision de recensement
- · Localité désignée
- Code postal^{MO}

Pour obtenir plus de renseignements concernant chacune des régions administratives mentionnées ci-dessus, consultez les définitions reliées ainsi que le *Dictionnaire, Recensement de la population, 2016* (http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/dict/az2-fra.cfm?topic=az2).

Régions statistiques

Définition

Les régions statistiques sont définies par Statistique Canada pour appuyer la diffusion des données. Elles sont créées d'après une série de règles basées sur des attributs géographiques et une ou plusieurs caractéristiques de la population résidante. Les régions statistiques maintenues par Statistique Canada comprennent les suivantes :

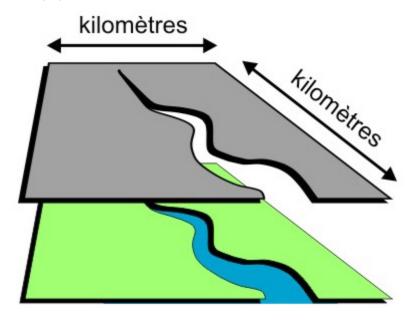
- Région agricole de recensement
- Région économique
- Subdivision de recensement unifiée
- Région métropolitaine de recensement et agglomération de recensement
- Zones d'influence métropolitaine de recensement
- Centre de population
- Région rurale
- Secteur de recensement
- Aires de diffusion agrégées
- · Aire de diffusion
- Îlot de diffusion
- · Côté d'îlot
- Nom de localité
- Subdivision de recensement recensement précédent

Pour obtenir plus de renseignements concernant chacune des régions statistiques mentionnées ci-dessus, consultez les définitions reliées ainsi que le *Dictionnaire, Recensement de la population, 2016* (http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/dict/az2-fra.cfm?topic=az2).

Superficie des terres

Définition

Nombre de kilomètres carrés qu'occupe une région géographique donnée (p. ex., une province, un territoire, une ville.) Les données sur les superficies des terres ne sont pas officielles et servent uniquement à calculer la densité de la population.

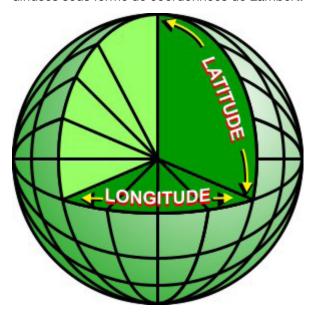


Pour obtenir plus de renseignements concernant la superficie des terres (http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/dict/geo029-fra.cfm), veuillez consulter le *Dictionnaire, Recensement de la population,* 2016.

Système de coordonnées

Définition

Un système de coordonnées est un système de référence faisant appel à des règles mathématiques pour préciser des positions (endroits) sur la surface de la terre. Les valeurs de coordonnées peuvent être sphériques (latitude et longitude) utilisant des unités de mesure angulaires comme les degrés, les minutes et les secondes ou planes (universel transverse de Mercator) utilisant des unités linéaires comme les mètres. Les fichiers des limites cartographiques, les fichiers numériques des limites, les points représentatifs et les fichiers du réseau routier sont diffusés sous forme de coordonnées de Lambert.



Pour obtenir plus de renseignements concernant le système de coordonnées (http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/dict/geo016-fra.cfm), veuillez consulter le Dictionnaire, Recensement de la population, 2016.

Système de référence géodésique

Définition

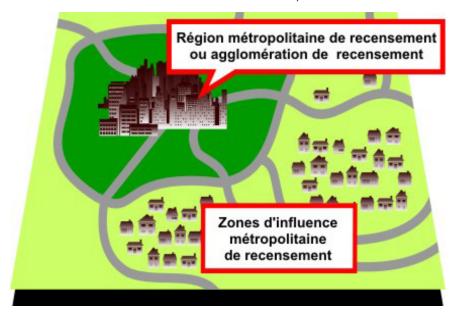
Un système de référence géodésique qui inclut un ellipsoïde (modèle de référence mathématique de la terre) et une origine à partir desquels on détermine la latitude et la longitude de tous les autres points de la surface terrestre. Un système de référence géodésique pourrait souvent être associé à un ellipsoïde particulier.

Pour obtenir plus de renseignements concernant le système de référence géodésique (http://www12.statcan. gc.ca/census-recensement/2016/ref/dict/geo017-fra.cfm), veuillez consulter le *Dictionnaire, Recensement de la population, 2016*.

Zone d'influence métropolitaine de recensement (ZIM)

Définition

Le concept de zones d'influence métropolitaine de recensement (ZIM) permet de différencier géographiquement les régions du Canada situées à l'extérieur des régions métropolitaines de recensement (RMR) et des agglomérations de recensement (AR). Les subdivisions de recensement (SDR) situées à l'extérieur des RMR et des AR à l'intérieur des provinces sont classées dans l'une des quatre catégories établies selon le degré d'influence (forte, modérée, faible ou aucune) que les RMR ou les AR exercent sur elles. Une catégorie distincte est attribuée aux SDR situées dans les territoires, mais à l'extérieur des AR.



Pour obtenir plus de renseignements concernant la zone d'influence métropolitaine de recensement (http://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2016/ref/dict/geo010-fra.cfm), veuillez consulter le *Dictionnaire, Recensement de la population, 2016.*

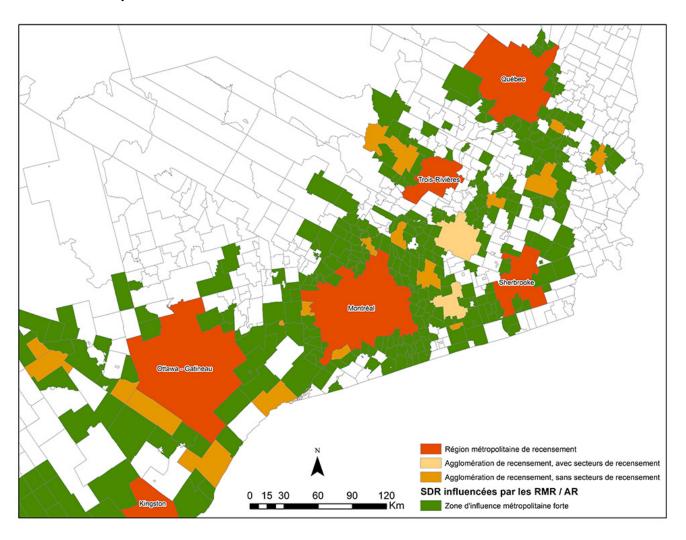
Didacticiel de ZIM

Les régions métropolitaines de recensement (RMR) et les agglomérations de recensement (AR) exercent une influence sur le plan socio-économique au-delà de leurs limites géographiques. Les subdivisions de recensement (SDR) situées à l'extérieur des RMR et des AR sont classées par catégorie de **z**one d'influence **m**étropolitaine de recensement (ZIM), c'est-à-dire selon le degré d'influence que les RMR ou les AR exercent sur elles.

On attribue à une SDR à l'intérieur d'une province une catégorie de ZIM, en fonction du pourcentage de sa population active occupée qui fait la navette (déplacement domicile-lieu de travail) pour aller travailler dans le ou les SDR qui font partie du noyau de délimitation d'une RMR ou d'une AR.

La catégorie de zone d'influence métropolitaine forte (**ZIM forte**) comprend les SDR situées à l'intérieur des provinces dont au moins 30 % de la population active occupée qui demeure dans la SDR travaille dans un noyau quelconque d'une RMR ou d'une AR. Les SDR comptant moins de 40 personnes au sein de leur population active occupée du recensement précédent sont exclues.

Subdivisions de recensement de l'Est de l'Ontario et du Sud-Ouest du Québec selon la zone d'influence métropolitaine de recensement forte

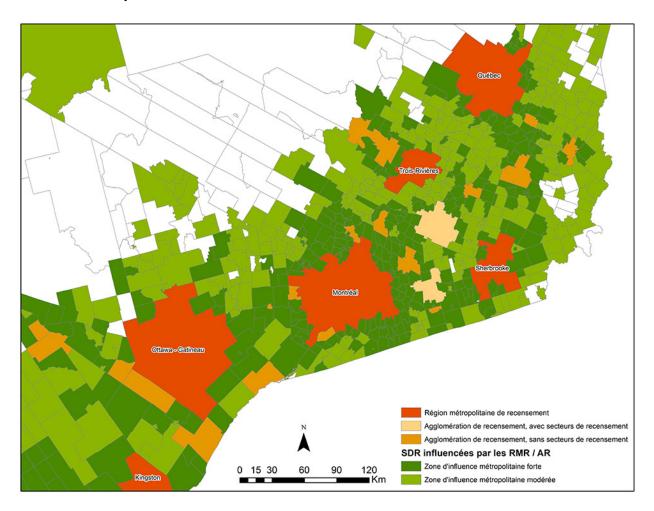


Cette carte montre les régions métropolitaines de recensement (RMR), les agglomérations de recensement (AR) (subdivisées et non subdivisées en secteurs de recensement) et les subdivisions de recensement (SDR) de l'Est de l'Ontario et du Sud-Ouest du Québec. Les SDR sont ombrées d'après la catégorie de zone d'influence métropolitaine de recensement (ZIM) dans laquelle elles sont classées. Les SDR de la catégorie de zone d'influence métropolitaine forte (ZIM forte) sont ombrées sur cette carte.

Source: Statistique Canada, Recensement de la population de 2016.

La catégorie de zone d'influence métropolitaine modérée (**ZIM modérée**) comprend les SDR situées à l'intérieur des provinces, dont au moins 5 %, mais moins de 30 % de la population active occupée qui demeure dans la SDR travaille dans un noyau quelconque d'une RMR ou d'une AR. Les SDR comptant moins de 40 personnes au sein de leur population active occupée du recensement antérieur sont exclues.

Subdivisions de recensement de l'Est de l'Ontario et du Sud-Ouest du Québec selon les zones d'influence métropolitaine forte et modérée

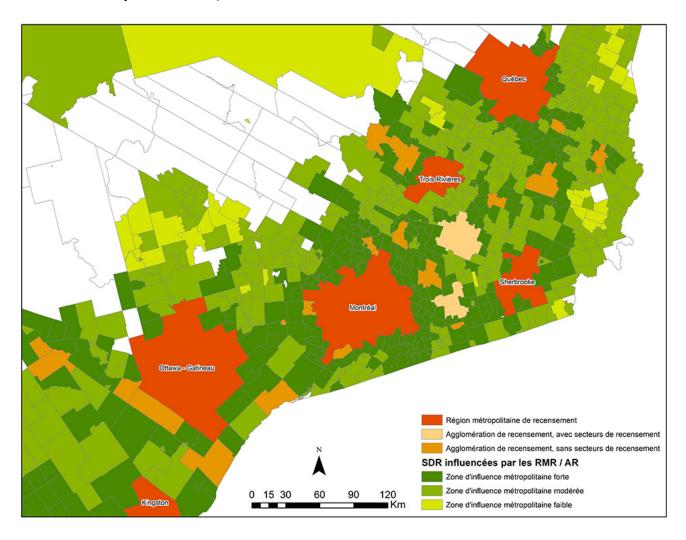


Cette carte montre les régions métropolitaines de recensement (RMR), les agglomérations de recensement (AR) (subdivisées et non subdivisées en secteurs de recensement) et les subdivisions de recensement (SDR) de l'Est de l'Ontario et du Sud-Ouest du Québec. Les SDR sont ombrées d'après la catégorie de zone d'influence métropolitaine de recensement (ZIM) dans laquelle elles sont classées. Les SDR des catégories de zone d'influence métropolitaine forte (ZIM forte) et de zone d'influence métropolitaine modérée (ZIM modérée) sont ombrées sur cette carte.

Source: Statistique Canada, Recensement de la population de 2016.

La catégorie de zone d'influence métropolitaine faible (**ZIM faible**) comprend les SDR situées à l'intérieur des provinces, dont plus de 0 %, mais moins de 5 % de la population active occupée qui demeure dans la SDR travaille dans un noyau quelconque d'une RMR ou d'une AR. Les SDR comptant moins de 40 personnes au sein de leur population active occupée du dernier recensement sont exclues.

Subdivisions de recensement de l'Est de l'Ontario et du Sud-Ouest du Québec selon les zones d'influence métropolitaine forte, modérée et faible

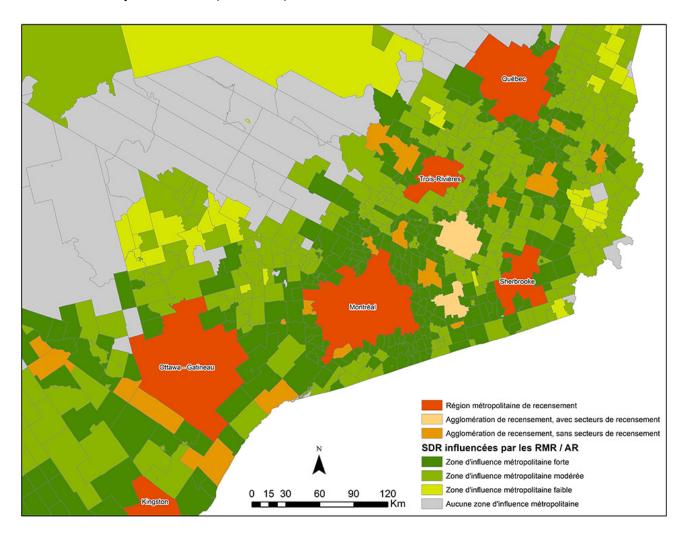


Cette carte montre les régions métropolitaines de recensement (RMR), les agglomérations de recensement (AR) (subdivisées et non subdivisées en secteurs de recensement) et les subdivisions de recensement (SDR) de l'Est de l'Ontario et du Sud-Ouest du Québec. Les SDR sont ombrées d'après la catégorie de zone d'influence métropolitaine de recensement (ZIM) dans laquelle elles sont classées. Les SDR des catégories de zone d'influence métropolitaine forte (ZIM forte), de zone d'influence métropolitaine modérée (ZIM modérée) et de zone d'influence métropolitaine faible (ZIM faible) sont ombrées sur cette carte.

Source: Statistique Canada, Recensement de la population de 2016.

La catégorie aucune zone d'influence métropolitaine (aucune influence) comprend les SDR situées à l'intérieur des provinces dont aucune personne de la population active occupée navette pour aller travailler dans un noyau d'une RMR ou d'une AR. Les SDR situées à l'intérieur des provinces comptant moins de 40 personnes au sein de leur population active occupée du recensement précédent sont aussi incluses.

Subdivisions de recensement de l'Est de l'Ontario et du Sud-Ouest du Québec selon les zones d'influence métropolitaine forte, modérée, faible et aucune



Cette carte montre les régions métropolitaines de recensement (RMR), les agglomérations de recensement (AR) (subdivisées et non subdivisées en secteurs de recensement) et les subdivisions de recensement (SDR) de l'Est de l'Ontario et du Sud-Ouest du Québec. Les SDR sont ombrées d'après la catégorie de zone d'influence métropolitaine de recensement (ZIM) dans laquelle elles sont classées. Les SDR des catégories de zone d'influence métropolitaine forte (ZIM forte), de zone d'influence métropolitaine modérée (ZIM modérée), de zone d'influence métropolitaine faible (ZIM faible) et d'aucune zone d'influence métropolitaine (aucune influence) sont ombrées sur cette carte.

Source: Statistique Canada, Recensement de la population de 2016.

Annexe

Tableau 1.1 Régions géographiques par province et territoire, Recensement de 2016 du *Dictionnaire, Recensement de la population, 2016*

	Canada							
Région géographique		2016	TNL.	ÎPÉ.	NÉ.	NB.	Qc	Ont.
Circonscription électorale fédérale (Ordonnance de représentation de 2003 et 2013)	308	338	7	4	11	10	78	121
Région économique	76	76	4	1	5	5	17	11
Région agricole de recensement	82	72	3	3	5	4	14	5
Division de recensement	293	293	11	3	18	15	98	49
Subdivision de recensement unifiée	2 338	1 768	20	45	39	87	688	273
Subdivision de recensement	5 253	5 162	372	112	96	273	1 285	575
Dissolutions (du 2 janvier 2011 au 1er janvier 2016)	158		5	2	4	4	2	0
Constitutions (du 2 janvier 2011 au 1er janvier 2016)		67	1	1	1	4	2	1
Région métropolitaine de recensement	33	35	1	0	1	2	6	16
Agglomération de recensement	114	117	4	2	4	5	24	29
avec secteurs de recensement	15	14	0	0	0	1	2	3
sans secteurs de recensement	99	103	4	2	4	4	22	26
Secteur de recensement	5 452	5 721	47	0	98	111	1 402	2 376
Petit centre de population (de 1 000 à 29 999 habitants)	857	918	27	4	36	28	251	253
Moyen centre de population (de 30 000 à 99 999 habitants)	54	57	0	1	0	2	13	20
Grand centre de population urbain (100 000 habitants et plus)	31	30	1	0	1	1	6	13
Localité désignée	1 507	1 629	199	0	68	157	117	129
Aire de diffusion agrégée		5 386	84	21	152	125	1 151	1 685
Aire de diffusion	56 204	56 590	1 073	295	1 658	1 454	13 658	20 160
Îlot de diffusion	493 345	489 905	8 781	3 642	15 333	14 361	106 315	133 245
Côté d'îlot	3 947 786	4 326 050	87 520	31 930	157 440	135 406	901 024	1 112 718
Région de tri d'acheminement	1 638	1 646	35	7	77	111	419	528
Code postal ^{M0}	834 056	855 842	11 345	4 017	28 541	59 457	216 753	283 982
Nom de localité	35 033	51 072	2 376	1 066	4 103	3 967	11 937	11 212

^{...} n'ayant pas lieu de figurer

Note: Les régions métropolitaines de recensement et les agglomérations de recensement qui chevauchent la limite entre deux provinces sont comptées dans chacune d'elles et ne correspondent donc pas au total national.

^{1.} Ordonnance de représentation de 2003

Tableau 1.1 Régions géographiques par province et territoire, Recensement de 2016 du *Dictionnaire, Recensement de la population, 2016*

	Canada						'		
Région géographique	2011¹	2016	Man.	Sask.	Alb.	СВ.	Yn	T.NO.	Nt
Circonscription électorale fédérale									
(Ordonnance de représentation de 2003 et 2013)	308	338	14	14	34	42	1	1	1
Région économique	76	76	8	6	8	8	1	1	1
Région agricole de recensement	82	72	12	7	8	8	1	1	1
Division de recensement	293	293	23	18	19	29	1	6	3
Subdivision de recensement unifiée	2 338	1 768	105	297	72	132	1	6	3
Subdivision de recensement	5 253	5 162	229	950	425	737	36	41	31
Dissolutions (du 2 janvier 2011 au 1er janvier 2016)	158		107	12	11	9	2	0	0
Constitutions (du 2 janvier 2011 au 1er janvier 2016)		67	49	3	1	3	1	0	0
Région métropolitaine de recensement	33	35	1	2	3	4	0	0	0
Agglomération de recensement	114	117	5	8	15	22	1	1	0
avec secteurs de recensement	15	14	0	0	4	4	0	0	0
sans secteurs de recensement	99	103	5	8	11	18	1	1	0
Secteur de recensement	5 452	5 721	174	113	634	766	0	0	0
Petit centre de population (de 1 000 à 29 999 habitants)	857	918	49	56	112	93	1	4	7
Moyen centre de population (de 30 000 à 99 999 habitants)	54	57	1	3	8	10	0	0	0
Grand centre de population urbain (100 000 habitants et plus)	31	30	1	2	2	4	0	0	0
Localité désignée	1 507	1 629	135	193	304	326	1	0	0
Aire de diffusion agrégée		5 386	226	312	527	997	33	42	31
Aire de diffusion	56 204	56 590	2 183	2 474	5 803	7 617	67	98	50
Îlot de diffusion	493 345	489 905	30 669	54 118	66 749	52 881	1 519	1 495	797
Côté d'îlot	3 947 786	4 326 050	210 191	369 386	738 613	553 370	10 810	11 566	6 076
Région de tri d'acheminement	1 638	1 646	66	49	154	191	3	3	3
Code postal ^{M0}	834 056	855 842	25 204	22 667	85 295	117 029	996	528	28
Nom de localité	35 033	51 072	2 331	4 077	4 281	5 083	267	226	146

^{...} n'ayant pas lieu de figurer

Note: Les régions métropolitaines de recensement et les agglomérations de recensement qui chevauchent la limite entre deux provinces sont comptées dans chacune d'elles et ne correspondent donc pas au total national.

^{1.} Ordonnance de représentation de 2003

Figure 1.1 Hiérarchie des régions géographiques normalisées pour la diffusion, Recensement de 2016 du *Dictionnaire, Recensement de la population, 2016*

